

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Richard Legault [drahcir00@videotron.ca]  
**Envoyé:** 8 mars 2014 15:11  
**À:** Greffe  
**Cc:** refusonscompteurs@gmail.com; ministre@mrn.gouv.qc.ca; ltheriault-anjo@assnat.qc.ca  
**Objet:** Objet : à verser au dossier R-3854-2013 phase 2 Tarification pour les retraits

Bonjour,

Le compteur dans notre maison est situé dans le sous-sol à environ 5 pieds de l'endroit où nous nous installons pour regarder la télévision.

Nous avons envoyé un Avis de non-consentement à l'Hydro leur expliquant que, compte tenu des nombreux témoignages de problèmes de santé (insomnie, maux de tête, acouphène, etc...) de plusieurs citoyens où l'installation des compteurs émetteurs à radio-fréquence à eu lieu, nous exigeons de garder notre vieux compteur électromécanique (ou qu'il soit remplacé par un autre compteur électromécanique et ce sans aucun frais ni pour l'installation, ni pour la prise des relevés). Hydro Québec fait la sourde oreille à notre demande ainsi qu'à notre cas particulier. Hydro Québec se réfugie derrière la décision de la Régie d'avoir invalidé l'option de garder les vieux compteurs et refuse d'assouplir sa position concernant les frais exigés malgré la demande du gouvernement.

Nous sommes d'avis que la Régie devrait ré-évaluer cette décision ou imposer à Hydro Québec de respecter le choix de ses clients de ne pas vouloir des "compteurs qui rendent malade". N'oubliez pas qu'un tel choix serait absolument possible si Hydro Québec n'était pas un monopole et qu'une compétition saine existait pour ce genre de service.

Merci de votre collaboration

Johanne Gordon et Richard Legault  
Anjou, Qc